

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 22 novembre 2019

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 22 novembre 2019 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur des bâtiments intercommunaux - Partenariats financiers</b></p> <p>Demandes de subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER) et de la Région des Pays de la Loire pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments intercommunaux.</p> <p>Dans le cadre du programme d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur des bâtiments intercommunaux (UPEPE et RIA de la Chauvinière), Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 99 271 € et une subvention régionale de 49 635,85 € pour un montant d'opération éligible de 248 179,29 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	22 novembre 2019
2	<p><b>Demande de subvention européenne pour l'aménagement du Boulevard Nature - Phase 2017-2020</b></p> <p>Dans le cadre du nouveau programme régional européen FEDER 2014-2020, le Boulevard Nature, en tant que corridor écologique est éligible à une subvention européenne FEDER.</p> <p>La demande de subvention porte sur la phase 2017-2020 pour un montant de travaux de 631 463,87€. La subvention sollicitée est de 224 805,13 €.</p>	Adopte à l'unanimité	22 novembre 2019
3	<p><b>Archives du Mans - Mise en œuvre du système d'archivage électronique - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles</b></p> <p>Mise en œuvre du système d'archivage électronique pour la Ville du Mans ,Le Mans Métropole et le CCAS .Le système d'archivage électronique(SAE) assure l'intégrité, la pérennité et l'authenticité à la fois à des fins probantes mais aussi historiques.</p> <p>Il a été demandé une subvention AD-ESSOR auprès du service Interministériel des Archives de France .Le SIAF a opéré auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une délégation de crédits de la somme demandée.</p>	Adopte à l'unanimité	22 novembre 2019
4	<p><b>Le Mans – Opérations locatives sociales - Société Anonyme MANCELLE D'HABITATION - Encours garanti : 25% de 5 000 000 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 25% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 5 000 000 € en vue de la réalisation d'opérations locatives sociales</p>	Adopte à l'unanimité	22 novembre 2019
5	<p><b>LE MANS – Opération « Jacqueline AURIOL » - Travaux de construction de 9 logements - Emprunts de 475 525 €, 194 317 €, 349 526 €, 96 954 €- Le Mans Métropole Habitat - Encours garantie 1 116 322 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts de 349 526 €, 96 954 €, 475 525 €, 194 317 €, en vue de la construction de 9 logements - Opération Jacqueline Auriol, rue des Loisirs au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	22 novembre 2019
6	<p><b>Le Mans – Opération « Saint Victeur » - Travaux de réhabilitation - Emprunts de 700 000 € et 1 100 000 € - Société CDC HABITAT - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % - Encours garanti 900 000 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société CDC HABITAT pour des emprunts de 700 000 € et 1 100 000 € en vue de la réhabilitation de 130 logements opération Le Mans Saint Victeur</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
7	<p><b>Le Mans – Main-levée d'hypothèque sur une maison 74 boulevard Jean-Jacques Rousseau - Emprunt de 264 298 Francs (40 291,97 €) garanti à hauteur de 50% - Garantie Le Mans Métropole - Société PODELIHA</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% d'un emprunt de 264 298 F (40 291,97 €) accordée au Foyer Manceau pour l'acquisition d'un pavillon 74 boulevard Jean-Jacques Rousseau au Mans ; autorisation de procéder à la main-levée d'hypothèque délivrée à la société Podeliha (ex Foyer Manceau)</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
8	<b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°13 à la convention de délégation de compétence pour la période 2014-2019 intégrant une prolongation d'un an de la convention</b> L'avenant n°13 à la convention de délégation de compétence a pour objet de prolonger d'un an la convention de délégation et de finaliser les objectifs et les droits à engagements prévus en 2019 que l'Etat confie au délégataire en matière de logements financés pour le parc public et pour le parc privé.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
9	<b>LE MANS - Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques du logement en secteur Diffus - Parc public - Prêt Locatif Social (P.L.S.)</b> 1 agrément P.L.S. est accordé pour un lot dans l'opération Epicentre au mans au titre de la programmation 2019.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
10	<b>ALLONNES - Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques du logement en secteur Diffus - Parc public - rue des Sitelles - Prêt Locatif Social (P.L.S.)</b> 6 agréments P.L.S. sont accordés à Sarthe Habitat au titre de la programmation 2019.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
11	<b>ROUILLON - Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques du logement en secteur Diffus - parc public - Prêt locatif Social (P.L.S.)</b> 2 agréments P.L.S. sont accordés pour les lots 9 et 10 Cour de l'Etoile à Rouillon au titre de la programmation 2019.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
12	<b>LE MANS - Montaigne et Brindenier (158 et 96 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 449 906€ est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies dans les logements.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
13	<b>LE MANS - groupe Honoré Daumier (36 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et d'adaptation au handicap de logements propriété de MANCELLE D'HABITATION - ANRU - Exercice 2019</b> Une aide de 92 688€ est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
14	<b>LE MANS - Davoy (6 et 8 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 52 618€ est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies dans les logements.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
15	<b>AIGNE rue de Waringhien - ARNAGE rue des renoncules - LE MANS avenue Bollée - SARGE-LES-LE-MANS rues Damiers, Bel Air et Levant - LE MANS rue Elsa Triolet - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 170 609€ est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
16	<b>ALLONNES - 8 rue Claude Debussy - Participation de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 535€ est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
17	<b>LA CHAPELLE SAINT AUBIN - avenue Joël Le Theule - SARTHE HABITAT - construction en secteur Diffus - 3 PLUS et 1 PLA-I - Exercice 2019</b> Des aides de 5000€ de l'Etat et de 19 000€ de Le mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
18	<p><b>LA CHAPELLE SAINT AUBIN - 47 rue de l'Europe (3 PLUS ET 1 PLA-I) - PRUILLE LE CHETIF - route de Trangé (10 PLUS et 3 PLA-I) Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement et Construction en Maîtrise d'Ouvrage directe en secteur Diffus - PODELIHA - Exercice 2019</b></p> <p>Des aides de 30 000€ de l'Etat et de 58 000€ de Le Mans Métropole sont accordées à PODELIHA dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
19	<p><b>LE MANS - îlot Mission bâtiment B - LE MANS METROPOLE HABITAT - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 30 PLUS et 13 PLA-I - Exercice 2019</b></p> <p>Des aides de 65 000€ de l'Etat et de 120 500€ de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
20	<p><b>LE MANS - 2 rue de l'Ormeau et 16 passage Mangeard - Foncière Habitat &amp; Humanisme - Acquisition Amélioration de deux logements en secteur Diffus - 2 PLA-I - Exercice 2019</b></p> <p>Des aides de 47 960€ de l'Etat et de 7 000€ de Le Mans Métropole Habitat sont accordées à Habitat &amp; Humanisme dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
21	<p><b>Le Mans - ZAC Ribay-Pavillon - Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC Ribay Pavillon au Mans faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses à 66 498 232 € HT.</p> <p>Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 459 641 € dont 5 433 641 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
22	<p><b>Le Mans - ZAC de Banjan - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de Banjan au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 435 916 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 587 475 € et a été intégralement versé (2 480 795 € en numéraire et 106 680 € en nature).</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
23	<p><b>Le Mans - ZAC du Fouillet - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC du Fouillet au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 17 573 462 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 973 310 € (926 452 € en numéraire et 1 046 858 € d'apport en nature) dont 1 407 159 € ont déjà été versés à ce jour (920 000 € en numéraire et 487 159 € en nature).</p>	Adopte à l'unanimité	25 novembre 2019
24	<p><b>Sargé-Les-Le Mans - ZAC de la Bouquetière et du Pâtis - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de la Bouquetière et du Pâtis à Sargé-Les-Le Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 106 523,20 €, soit en baisse de 16 498,39 € par rapport au CRAC arrêté au 31 décembre 2017.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole est de 118 000 € et a été intégralement versé.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 1 379 025,41 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
25	<p><b>Trangé - ZAC Multi sites "des secteurs du Centre Bourg" Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC multi sites "des secteurs du centre-bourg" à Trangé.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 434 000 € HT.</p> <p>Il n'est pas prévu de participation financière d'équilibre de la collectivité.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
26	<b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe 2 - Prorogation durée de convention de concession - Avenant n° 2</b> La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Pointe 2 à Sargé-Lès-Le Mans jusqu'au 17 février 2026 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
27	<b>Le Mans - ZAC Ribay Pavillon - Secteur Bellechasse - Remise d'ouvrage des réseaux de génie civil de télécommunication - Tranche 1 - Phase 2</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal de remise d'ouvrage de la ZAC Ribay Pavillon au Mans, constatant le transfert d'une partie des réseaux de génie civil de télécommunication du secteur Bellechasse à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
28	<b>Yvré l'Evêque - ZAC Halle de Brou/Renault Denis - Remise d'ouvrage des voiries, des réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées), d'éclairage public et de génie civil de télécommunication (tranche 2, îlots 9 et 5/5')</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de remise d'ouvrage de la ZAC Halle de Brou/Renault Denis à Yvré l'Evêque, constatant le transfert des voiries, des réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées), d'éclairage public et de génie civil de télécommunication à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
29	<b>Le Mans - Rue Joachim Bonnier - Acquisition à l'ASL du Tertre Rouge</b> LMM doit acquérir la parcelle cadastrée IY 320 d'une superficie de 759 m <sup>2</sup> , rue Joachim Bonnier au Mans, auprès de l'ASL du Tertre Rouge, afin d'intégrer une partie du terrain au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'1 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
30	<b>Le Mans - Impasse du Pâtis Saint Lazare - Acquisition à Monsieur et Madame Marcel RENAULT</b> LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Pâtis Saint Lazare au Mans, cadastrée section LV 313 (issue de la parcelle LV 205) pour une superficie de 27 m <sup>2</sup> auprès de M et Mme RENAULT, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'1 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
31	<b>Le Mans - Voiries du lotissement "La Timonière" - Acquisition auprès de la société SOFIL</b> LMM doit acquérir les rues Bob Wollek et Christian Léon, voies du lotissement La Timonière au Mans, cadastrées IY 278-352-354-371 et 374 d'une superficie totale de 6 516 m <sup>2</sup> , auprès de la société SOFIL, afin de les intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'1 euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
32	<b>Mulsanne - Route de Téléché - Acquisition à Monsieur et Madame BARTHELEMY- Indemnité d'éviction au GAEC FOUQUERAY</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 500 m <sup>2</sup> , auprès de Monsieur et Madame BARTHELEMY, afin de réaménager un giratoire et de requalifier la route de Téléché, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
33	<b>Mulsanne - ZAC de Bellevue - Acquisition à la SECOS</b> Afin de préparer la clôture de la ZAC de Bellevue à Mulsanne, LMM doit acquérir auprès de la SECOS des terrains à usage de voirie, d'une superficie totale de 73 001 m <sup>2</sup> , pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
34	<b>Ruaudin - ZAC du Grand Plessis - Acquisition à la commune de Ruaudin</b> Afin d'aménager le centre bourg dans le cadre de la ZAC du Plessis, LMM doit acquérir des terrains d'une superficie totale de 9 233 m <sup>2</sup> auprès de la commune de Ruaudin pour une indemnité de 9 233 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
35	<b>Boulevard Nature - Rouillon - Acquisition aux consorts DROUULT</b> LMM se rend acquéreur de terrains, issus des parcelles cadastrées AK 48 d'une superficie de 958 m <sup>2</sup> , AK 47 d'une superficie de 747 m <sup>2</sup> , d'une partie de la parcelle AK 45 d'une superficie de 110 m <sup>2</sup> , d'une partie de la parcelle AK 44 d'une superficie de 880 m <sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle AK 43 d'une superficie d'environ 426 m <sup>2</sup> , sur la commue de Rouillon, auprès des consorts DROUULT, afin d'aménager le Boulevard Nature, pour un montant de 4 369,40 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
36	<b>Saint Saturnin - Voiries du lotissement "Les Surgettières" - Acquisition auprès de la société SOFIL</b> LMM doit acquérir les rues des Surgettières, Ouvrard de Lignièrès et Harel de la Noé, voies du lotissement Les Surgettières à Saint Saturnin, cadastrées ZL 330-333 et 397 d'une superficie totale de 16 528 m², auprès de la société SOFIL, afin de les intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
37	<b>La Chapelle Saint Aubin - Boulevard Nature - Acquisition à la commune de la Chapelle Saint Aubin</b> Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature, LMM doit acquérir auprès de la commune de la Chapelle Saint Aubin une partie des parcelles AV 134-133 et AA 1, la parcelle AB 36, une partie des parcelles AB 34-33-22-23, la parcelle AD 198, une partie de la parcelle AD 206, les parcelles AD 200-202-204 et une partie de la parcelle AH 27 pour 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
38	<b>Pruillé le Chétif - Voirie du lotissement "Le Clos du Ruisseau" - Acquisition auprès de la société SOFIL</b> LMM doit acquérir la rue du Pré de la Douve, voie du lotissement Le Clos du Ruisseau à Pruillé le Chétif, cadastrée section AB 102 d'une superficie de 1 138 m² auprès de la société SOFIL, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
39	<b>Coulaines - Rue du Plessis - Cession à Emergence Ouest</b> LMM doit céder la parcelle AN 167 d'une superficie de 93 m² à EMERGENCE OUEST après déclassement du domaine public communautaire pour le versement d'une indemnité de 10 230 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
40	<b>Rouillon - Boulevard Nature - Convention de cession conditions de rétrocession</b> La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Pays de la Loire (SAFER) a procédé à un aménagement foncier pour résoudre les difficultés liées à l'exploitation des terres agricoles et au passage du Boulevard Nature, sur la commune de Rouillon. Une convention de cession, par rétrocession, est donc instituée pour rétrocéder les terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard Nature, pour un montant de 18 449,27 € correspondant au prix du terrain, 5 032 € de frais d'échange et 6 138 € de frais de bornage.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
41	<b>Le Mans - Boulevard Patton - Constitution d'une servitude de passage</b> Afin de permettre l'accès en cas de besoin d'intervention sur les réseaux souterrains eaux usées et pluviales longeant la parcelle cadastrée section NR 829 située bd Patton au Mans, la constitution d'une servitude de passage est nécessaire au bénéfice de LMM.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019
42	<b>Mulsanne - Route de Téloché - RD 140 à Mulsanne - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'effacement des réseaux aériens d'électricité et de télécommunication, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit du Conseil Général de la Sarthe pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle AL 412 située route de Téloché RD 140 sur la commune de Mulsanne. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2019